



# SAINT-ÉTIENNE la métropole

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

#### DELIBERATION N°2022.00217

#### PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'UNIEUX - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DU GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220519-D20220021710

DATE D'AFFICHAGE :02 juin 2022

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,  
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,  
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,  
Mme Fabienne MARMORAT, M. Ali RASFI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,  
M. Jacques VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

### PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'UNIEUX - EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT DU GROUPE SCOLAIRE PAUL LANGEVIN

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n° 2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Par renvoi de l'article L.5217-7 du CGCT, l'article L.5215-26 du CGCT précise que des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

#### CONTEXTE

Par délibération n° 2021-12-08 en date du 20 décembre 2021, le conseil municipal de la commune d'Unieux a approuvé la sollicitation de l'attribution d'un fonds de concours plan de relance métropolitain auprès de Saint-Etienne Métropole, pour la réalisation du projet suivant : extension du restaurant scolaire et rénovation thermique du bâtiment du groupe scolaire Paul Langevin.

Il s'agit du 3<sup>ème</sup> projet présenté par la commune.

Le montant de l'opération est de 3 135 587 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	%
Etudes, frais divers	26 638,70 €	Etat DETR	536 966 €	17%
MOE	215 834,52 €	Région	100 000 €	3%
Travaux	2 630 103,78 €	Fonds de concours SEM	1 249 310,50 €	40%
Imprévus	263 010 €	Unieux	1 249 310,50 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>3 135 587 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 135 587 €</b>	<b>100%</b>

Calendrier de réalisation :

- Début des travaux : mars 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

## **MODALITES D'ATTRIBUTION**

L'opération d'extension du restaurant scolaire et de rénovation thermique du bâtiment du groupe scolaire Paul Langevin de la commune d'Unieux est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre du dispositif plan de relance métropolitain pour une dépense subventionnable retenue de 3 115 475,18 € HT, le lot 13 « Equipements cuisine » n'étant pas éligible.

En application de la délibération n° 2021.00084 du 25 mars 2021 et sur la base de la description du projet présenté par la commune, le taux de participation de Saint-Etienne Métropole s'établit à 39,8 % de la dépense subventionnable retenue.

En conséquence, la participation maximale de Saint-Etienne Métropole est fixée comme suit :

- Coût du projet présenté par la commune : 3 135 587 € HT
- Dépense subventionnable retenue : 3 115 475,18 € HT
- Taux de co-financement : 20,4%
- Taux de participation de la commune : 39,8%
- Taux de participation de Saint-Etienne Métropole : 39,8%

Soit un montant maximal de fonds de concours de : 1 239 254,59 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le règlement administratif et financier d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement joint à la demande et que la commune supporte à minima 20 % du montant total du projet,

Considérant qu'il s'agit du 3<sup>ème</sup> projet déposé par la commune,

Considérant que le plafond de 3 M € dans la limite de 3 projets d'investissement maximum par commune n'est pas atteint,

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **attribue un fonds de concours à la commune d'Unieux afin de participer au financement de l'extension du restaurant scolaire et la rénovation thermique du bâtiment du groupe scolaire Paul Langevin, à hauteur de 1 239 254,59 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution jointe en annexe, ainsi que tout acte y afférant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Administration Générale du Budget Principal, chapitre 204, article 204141.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU